



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0392**

Objet : SCIC AXEL - Attribution d'une subvention  
d'investissement

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**04 DEC. 2024**

et publié le

**04 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Le projet de création d'une plateforme de prototypage et d'industrialisation a été validé par le Comité Stratégique de filière Industrie et Technologie de la Santé (instance du Conseil National de l'Industrie) en juin 2021.

Son objectif est de renforcer la filière de l'imagerie médicale à l'échelle régionale et nationale.

Ce projet est atypique car il est né d'une réflexion portée par les représentants syndicaux de la Confédération Générale du Travail (CGT) et les dirigeants du groupe d'électronique français THALES.

Ce projet a pour objet d'accélérer l'émergence et l'essor de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et start-ups françaises innovantes dans le secteur de l'imagerie médicale, en les accompagnant dans les différentes étapes de leurs projets, de la conception jusqu'à l'industrialisation. Les innovations ciblées, notamment dans le domaine de la Deeptech, permettront une meilleure prévention médicale, un accès optimisé aux soins de santé et une amélioration de la prise en charge des patients.

Il s'agira d'accompagner les start-ups sur une période de 2 à 5 ans dans le cadre de la préindustrialisation puis d'industrialisation de leurs produits. La sélection des dossiers sera faite sur la base de la plus-value apportée au système médical et la probabilité d'accès au marché.

Ce projet a pour ambition de :

- Se positionner comme préfigurateur des centres d'industrialisation nationaux des dispositifs médicaux innovants de demain,
- Mettre à disposition des moyens (humains et matériels) pour le prototypage et l'industrialisation de ces entreprises,
- Fédérer les centres d'expertises de recherche académique et technologique de la filière d'imagerie médicale,
- Devenir le hub des métiers et des qualifications de l'imagerie médicale, notamment en offrant aux acteurs de la formation professionnelle l'accès à des moyens et infrastructures de classe industrielle.

Le projet sera porté par la SCIC AXEL, Société par Actions Simplifiée au capital variable, dont le siège social sera situé dans les locaux de TRIXELL à Moirans.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Six catégories d'associés sont prévues pour sa gouvernance : partenaires industriels, clients de la SCIC, collectivités locales, acteurs de la recherche et enseignement supérieur, partenaires (syndicats dont notamment la CGT, professionnels de santé...), salariés de la SCIC. Par ailleurs, 5 collèges seront représentés : industriels, collectivités locales, acteurs de la recherche, partenaires, salariés.

Ce projet a été présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il est en cours d'instruction.

Il est à noter que dans le cadre de son programme 2022-2028, la Région a ciblé des filières d'excellence parmi lesquelles figure l'industrie de la santé.

S'appuyant sur des leaders mondiaux reconnus et un tissu dense de PME, cette filière est essentielle à la compétitivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'appuie sur un potentiel de Recherche et Innovation remarquable ainsi que sur un écosystème d'innovation et de transfert technologique structuré. L'industrie de la santé est particulièrement performante dans les domaines des biotechnologies, des technologies et dispositifs médicaux, dans une logique de médecine 5P (prédictive, personnalisée, participative, préventive et preuve d'un service rendu). L'Organisation Mondiale de la Santé a d'ailleurs choisi la région Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir son académie en 2024. Les enseignements de la crise sanitaire récente placent le soutien à l'industrie de la santé comme enjeu majeur de souveraineté régionale et nationale.

Localement, ce projet permet également d'asseoir la pérennité du groupe THALES/TRIXELL au sein du territoire et les emplois associés sur le site de Moirans (447 emplois). De plus, le projet se veut impactant dans le cadre de la création d'un réseau de sous-traitants locaux.

Cette collaboration entre un grand groupe et des start-ups est exemplaire et en lien direct avec les objectifs qui ont conduit à la mise en place du pacte économique local.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'attribuer à la SCIC AXEL une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € sur 3 ans.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Ainsi, compte tenu des éléments qui ont été présentés et des enjeux locaux et nationaux à soutenir la filière de l'imagerie médicale, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De valider l'engagement du Grésivaudan, conjointement avec Grenoble-Alpes Métropole et la communauté du Pays Voironnais, à accompagner le projet AXEL,
- D'attribuer une subvention d'investissement à la SCIC AXEL d'un montant de 100 000 € sur 3 ans,
- D'intégrer Le Grésivaudan dans la gouvernance du projet dont les modalités restent à définir,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***